



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# **Accepting the Challenge**

**Government's Response  
to the Standing Committee  
on Status of Disabled Persons**

**Canada**

This document is available in braille and audio-cassette.



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# **Accepting the Challenge**

**Government's Response  
to the Standing Committee  
on Status of Disabled Persons**

**Canada**

## FOREWORD

Since the Prime Minister's declaration of the Decade of Disabled Persons in December 1985, the federal government has undertaken major initiatives on a number of fronts to refine existing programs and services for disabled Canadians.

The government created a permanent Secretariat to support the federal initiatives that influence the quality of life of disabled children and adults. Federal departments at the same time were asked to submit three-year action plans which indicated target representation for disabled persons.

On April 2, 1987, in the report entitled *Challenge: Putting Our House in Order* the Sub-Committee on the Disabled and the Handicapped recommended that the government elaborate its plans for disabled persons. The Sub-Committee asked for extensive plans that included initiatives to recruit more disabled persons, to improve the quality of worklife and to establish priority programs benefitting disabled Canadians.

Government departments accepted the Challenge and developed plans not only with new targets but also with innovative ideas for making government more accessible to disabled Canadians. The highlights of these plans are outlined in the following pages.

The government's renewed commitment to the important area of Employment Equity is also detailed in this report. To demonstrate this commitment, the program has been strengthened with additional resources and administrative improvements that will help make our goals achievable.

You are encouraged to read the details of how the government has accepted the Challenge.

# Accepting the Challenge: Government's Response to the Standing Committee on Status of Disabled Persons

## 1. Introduction

On December 10, 1985, the Prime Minister declared Canada's participation in the United Nations Decade of Disabled Persons. He also announced a set of Principles that provide a formal basis for a fair and equitable relationship between disabled Canadians and their national government. These Principles were inspired by the efforts of the Special Parliamentary Committee on the Disabled and the Handicapped.

The Principles are:

### *Participation*

- Disabled Canadians must have the same opportunity to participate fully in all of the educational, employment, consumer, recreational, community and domestic activities that characterizes everyday Canadian society.

### *Access*

- All Canadians are responsible for the necessary changes that will give disabled persons the same choices of participation that are enjoyed by those who are not disabled.

### *Awareness*

- Disabled Canadians are often best able to help themselves through their own service and advocacy organizations.

Since September 1984 the Government has taken numerous initiatives in support of those principles. Many more are planned for the months ahead.

This document summarizes the government response to a request from the Parliamentary Sub-Committee on the Disabled and the Handicapped for information on those initiatives and specifically, for information about the Government's Employment Equity Program for disabled persons.

## 2. Review of Recent Initiatives

In keeping with the Principles enunciated by the Prime Minister, the Government launched a series of related initiatives.

### *Participation*

Participation of disabled Canadians in society is being addressed by the Government as an objective requiring both social and economic support. In order to meet this objective, the Government has adopted the following measures:

- In December, 1985 the Disabled Persons Participation Program was increased five-fold to \$3.2 million per annum. The Program provides funding support for organizations of disabled Canadians. Project funding has also been directed to groups engaged in finding measures to secure equal participation in such areas as post-secondary education, housing, tourism and agriculture.
- The Government has implemented a comprehensive and results-oriented Employment Equity program within the Public Service which requires departments to establish numerical targets to increase the employment of disabled persons and remove employment barriers faced by disabled persons. In 1987, the Government further strengthened its requirement for departments to improve the employment of disabled persons in the Public Service by requiring departments to establish numerical targets by major occupation, including a separate target for the Management Category.
- Employment Equity legislation to promote the employment of disabled persons in the federally regulated private sector and Federal Crown Corporations was passed by Parliament in June 1986. Crown corporations have been requested to assist the government in taking a leadership role. Accordingly, in addition to complying with the *Employment Equity Act*, Crown corporations are required to submit annually comprehensive action plans for the approval of Treasury Board Ministers. This began on June 1, 1987, one year earlier than required by the *Employment Equity Act*.
- In 1986, an Employment Equity policy was approved by Treasury Board Ministers, and issued to Crown corporations. A comprehensive assistance package was then developed and delivered to Crown corporations

by Treasury Board Secretariat, which included an information network of all Crown corporations who meet on a quarterly basis to discuss Employment Equity issues. It also included major training programs on key Employment Equity program aspects which were delivered to Crown corporations by Treasury Board Secretariat.

- The Federal Contractors Program was established by the Government to create further employment opportunities for people with disabilities in private sector firms seeking to do business with the Government of Canada. Those companies seeking contracts with the Government for goods and services valued at \$200,000 or more must sign a certificate committing themselves to implementing Employment Equity programs, and are subject to verification of this commitment by the Government.
- The Government broadened the definition of disability for income tax purposes to include people with intellectual and psychiatric disabilities, and the value of the income tax deduction for disabled Canadians was increased to \$2,860 per annum. As a result, 250,000 disabled Canadians now qualify for the deduction, 120,000 more than under the previous definition.
- The Canada Labour Code was amended in 1985 to prohibit the discriminatory practice of paying disabled persons less than the minimum wage.
- All Government departments and agencies were directed by the Treasury Board, in August 1986, to improve the access to government services of the hearing and speech impaired persons through the installation of Telecommunications Devices for the Deaf (TDD) which are required at each major source of public information.
- The Access Program for disabled persons, originally developed to provide on-the-job training opportunities for physically disabled persons in the Public Service, was expanded by the Government in 1986 to offer similar opportunities for people with mental, psychiatric, and learning disabilities as well.

### *Access*

Improving direct access for disabled Canadians to federal departments and agencies is an objective of the Government. A variety of initiatives have been undertaken.

- The Government expanded the Court Challenges Program, now administered by the Canadian Council on Social Development, to cover all challenges to existing federal laws that are considered to conflict with the equality provisions of the Charter of Rights and Freedoms.
- Formal consultation mechanisms have been adopted by:
  - Treasury Board, which maintains ongoing consultations with an advisory committee of disabled persons that advises the President on all matters related to the employment of disabled persons within the federal Public Service;
  - Statistics Canada to determine the requirements of organizations of disabled persons for the data from the Health and Activity Limitation Survey, a major survey carried out in 1986-87;
  - Health and Welfare Canada to identify new directions for the Federal-Provincial-Territorial Review of the Canada Assistance Plan and the *Vocational Rehabilitation of Disabled Persons Act*; and
  - Secretary of State to develop improved government standards for the provision of sign language interpretation.
- The Status of Disabled Persons Secretariat was created to assist federal departments and agencies with the development of initiatives to improve access by disabled persons to social and economic opportunities.
- The Government financed, at a cost of \$720,000 over two and one-half years, the creation of the Disability Information System of Canada (DISC) at the University of Calgary's Walter Dinsdale Centre. DISC is a national computerized information network linking disabled persons, service providers and other interested Canadians. Disabled persons providing other disabled persons with first-hand access to current information is an important process which the Government has been supporting from its inception.

### *Awareness*

Public education and awareness initiatives are essential to the creation of a climate in which social and economic change can occur. In advocating their own integration into the Canadian mainstream, disabled persons have created an awareness of the need for concerted action. In keeping with this objective, the Government has adopted the following measures:

- In 1986 the Government commissioned a comprehensive census of disabled Canadians at a cost of \$6.4 million over three years. This detailed information, to be released in the spring of 1988, will assist disabled persons' organizations in raising awareness about the scope and nature of their concerns. These data will also aid the planning process in the public and private sectors.
- The Government is providing technical support for an annual National Access Awareness Week beginning in May, 1988. Active participants include disabled persons organizations, rehabilitation agencies, labour, business and government. Canadian communities will be encouraged to take annual stock of obstacles to the integration of disabled persons and set goals relevant to local needs to be achieved in the coming year.
- The Government is taking initiatives with umbrella organizations of private sector employers, such as the Canadian Chamber of Commerce and the Canadian Manufacturers Association, with a view to increasing the awareness of employers of issues affecting disabled persons, such as reasonable accommodation in the workplace.

### **3. Employment Equity**

Over the coming months the Government will build on programs to increase participation, access and awareness. Much of the success achieved to date is related to the initiatives previously outlined.

Future government initiatives on a number of fronts will use these measures as stepping stones in the move toward equality for disabled persons. These efforts begin with measures to increase the number of disabled employees in the Public Service.

The Government plays a leadership role in encouraging new employment opportunities for disabled persons throughout the economy by establishing specific numerical targets and implementing special assistance measures for employment within the federal Public Service. These targets, and the special measures designed to help achieve them, not only provide meaningful new opportunities for disabled Canadians within the public sector, they demonstrate to the private sector and other levels of government what can be accomplished.

### *Employment Targets*

The government has established a new three-year target for March 31, 1991 of 6,900 disabled employees. This represents an increase of approximately 40% in the number of disabled persons employed in the Public Service from the current target for March 31, 1988.

- As shown in the table below, the new three-year numerical target will increase the number of disabled persons employed to 3.3% of the Public Service workforce by 1991, an increase of 2,757 disabled employees. (Data include all term and indeterminate employees under the *Public Service Staff Relations Act* (PSSRA) Part 1, Schedule 1, and, for current employees, are based on voluntary self-identification.)
- Increases in the representation of disabled persons are targetted in all occupational categories. Of particular interest is the significant 90% increase targetted for the number of disabled employees in the Management and the Scientific and Professional categories combined.

## **REPRESENTATION OF DISABLED PERSONS IN DEPARTMENTS/AGENCIES PART I - SCHEDULE I OF PSSRA**

Occupational Category	Representation March 31, 1987		1985-88 Action Plan Target for March 31, 1988		1988-91 Action Plan Target for March 31, 1991	
	Disabled Employees		Disabled <sup>1</sup> Employees		Disabled Employees	
	#	%	#	%	#	%
Management	62	1.4			99	2.3
Scientific & Professional	250	1.1			497	2.3
Administrative & Foreign Service	1,057	1.9			1,714	3.1
Technical	383	1.5			680	2.6
Administrative Support	1,607	2.5			2,461	3.7
Operational	627	1.6			839	2.1
<b>Total Dept.</b>	<b>4,150*</b>	<b>1.9</b>	<b>4,984</b>	<b>2.1</b>	<b>6,907*</b>	<b>3.3</b>

\* The sum of figures provided for individual occupational categories does not equal the total because some departments were unable to provide a breakdown by occupational category.

<sup>1</sup> The 1985-88 Action Plan did not establish a breakdown by occupational category.

There are also planned increases in the representation of disabled persons in the non-traditional employment areas of the Technical and Operational Categories.

### *Departmental Action Plans*

In order to ensure that concrete steps are taken by all federal departments and agencies to meet their individual targets, the government has directed that each department and agency prepare a detailed action plan for 1988 to 1991.

These action plans outline specific measures to be taken to improve employment opportunities for disabled Canadians.

Highlights of the departmental action plans are outlined in the following section.

- Many departments in their action plan updates have indicated that their facilities will be accessible to disabled employees by March 1991. For example, the Department of Public Works has retrofitted 95% of the facilities it manages on behalf of the federal government and expects its accessibility retrofit program to be completed by the end of the 1988/89 fiscal year. After that time the Department will continue to make modifications on an 'as required' basis for disabled individuals who will be employed in the buildings, or as existing facilities are acquired and need to be made barrier-free.
- Departments are developing information packages to sensitize employees dealing with the public to the needs of disabled persons, and for supervisors and co-workers of disabled employees.
- As a result of departmental initiatives, by 1991 competition posters for job positions will include information such as a Telecommunications Device for the Deaf (TDD) number; a listing of information available on cassette; and "this work site is accessible by wheelchair", where appropriate.
- With respect to training and development, sign language interpretation is provided by the Government for in-house courses on an as-required basis. Handouts will be provided to all visually impaired participants in an alternate media form compatible with their need (eg. audio cassette, Braille, large print, etc.).

- A number of departments such as Health and Welfare Canada followed the lead of the Treasury Board and established their own Advisory Committees and these committees are actively involved in the implementation of Employment Equity.
- The Treasury Board will be issuing a new policy on Technical Aids, Services, and Attendant Care for Disabled Persons in the forthcoming months. This policy will introduce new initiatives such as assistance to severely disabled employees with their daily living activities while on the job (eg. eating, drinking, toileting, etc.), and an enhanced availability of technical aids. This provides greater employment opportunities for disabled people in need of such special services.

### *New Directions for Employment Equity in the Public Service*

- Departments wishing to employ members of any of the four Employment Equity target groups are able to take advantage of special hiring incentives, which have been established by the Government under the Public Service Employment Equity program.

For disabled persons the government will provide 400 person-years over the next five years at a cost of \$15 million as an incentive for departments to hire disabled Canadians. This Access Program provides departments with person-year and salary dollar resources to facilitate the training of disabled persons. Since this training is expected to lead to permanent employment, it serves as an effective means for departments to increase their representation of disabled persons. Where permanent positions are unavailable, departments must, as a minimum, match the resources available through the Access Program while striving to appoint the participant permanently. The incentive will provide support for individuals for a full year, rather than for the six-month period currently available. The current limitation has been identified as a major stumbling block to the effectiveness of the program.

- In addition, departments such as Health and Welfare Canada and the Department of Communications are augmenting this initiative by the establishment of their own departmentally-based resource pools.

- The Government has approved new funds to nearly treble the size of the Public Service Commission's centrally-administered technical aids bank. These new resources, \$400,000 over five years, will be used to ensure that equipment such as talking computers, Braille printers, magnifiers, and the like are available in all regions of the country on short notice. The bank's services will also be expanded to make technical aids available to all disabled term employees, not just those on training assignments under the Access Program for Disabled People.
- Individual departments are also providing their own funds for the purchase of job-related technical aids and essential services to facilitate the hiring, training and promotion of disabled persons within their department. Central listings of technical aids are maintained by a number of departments to ensure access to all departmentally owned technical aids when they are not in use.
- 42 additional person-years at a cost of \$2 million will be provided to the regional offices of the Public Service Commission over the next five years to augment existing employment counselling services available to disabled persons across the country. These regional programs provided by the Public Service Commission to disabled persons include recruitment, counselling, referral and marketing of candidates.

#### **4. Highlights of Initiatives Directed at Disabled Canadians**

Along with its specific initiatives concerning Employment Equity for disabled persons in the federal Public Service, the Government will also be pursuing its commitment to facilitating participation, improving access and increasing awareness throughout Canadian society at large. The following is a summary of planned government initiatives.

##### *Participation*

- The Department of Transport will announce accessibility standards in the form of regulations that address the requirements of disabled persons using air, marine, rail and other modes of transportation under federal jurisdiction.
- The departments of Health and Welfare and the Secretary of State will co-operate on the development of guidelines for the funding of Independent Living Centres across Canada. This action will represent a first

step in moving toward a co-ordinated approach to facilitating the implementation of independent living philosophies and programs wherever appropriate.

- In the White Paper on tax reform, the Minister of Finance has proposed to convert the existing disability deduction into a tax credit. Like the deduction, the credit will continue to be transferable to a spouse or parent. For 1988, the \$550 tax credit would represent an increase in the deduction from \$2,920 to \$3,235, at the 17% taxation rate. As such, by providing uniform benefits to all disabled Canadians, it addresses the concerns expressed by disabled persons' organizations that the deduction's regressive nature favours higher income individuals.
- The Veterans Independence Program, which is now being implemented, will allow veterans to remain self-sufficient and in their community by offering financial and other support. The Program reduces premature and inappropriate institutionalization. Veterans Affairs and Canada Mortgage and Housing Corporation are developing proposals for the provision of accessible housing for elderly and disabled veterans.
- Canada Employment Centres will provide appropriate technological aids such as infra-red communication equipment, image enlargers, audio cassette players and recorders, and reader assistance for disabled Canadians wishing to use Employment and Immigration's self-help services. Canada Employment and Immigration Commission (CEIC) is developing a policy to ensure telecommunication access to the Commission's services for speech- and hearing-impaired individuals.

#### *Access*

- The Government has introduced legislation that will remove existing restrictions on the right of mentally disabled persons to vote. Bill C-79 will also ensure physically disabled Canadians have improved access to polling stations by ensuring a minimum number of accessible polling stations within each constituency.
- In keeping with the orientation developed in *Achieving Health for All*, the Department of Health and Welfare will ensure the participation of disabled persons in consultation processes related to policy development and research.

- The Justice Department will produce and distribute law information packages that will provide disabled persons with information about the justice system. Disabled persons in institutions will also receive this information. In addition, public education about the requirements of disabled persons in the justice system will be undertaken.
- The Treasury Board Secretariat issued a directive in July, 1985 that all federal facilities be upgraded to ensure accessibility to the level of the Barrier Free Design Standard (BFDS) developed by Public Works Canada at an estimated cost of \$110 million over 10 years. To improve on the existing BFDS guidelines, the Department of Public Works is funding the Canadian Standards Association (CSA) to develop a new technical standard on barrier-free design in consultation with disabled persons organizations. In 1988, the CSA will then make recommendations to the Government on areas of the Standard which require revision.

#### *Awareness*

- Consumer and Corporate Affairs will provide information on hazardous products to disabled consumers by supplementing printed materials with the use of exhibits and narrated films.
- The Department of External Affairs will support Canada's leadership regarding disability rights in the United Nations and other international forums. Also, an improved data base will result from the Department's requirement that embassies collect and maintain local information of particular interest to disabled persons.
- The National Library will update its *Handbook of Library Services for Disabled Canadians*. It has also produced *Reasonable Access* which is a guide to assist federal departments producing publications accessible to print handicapped users.
- The Royal Canadian Mounted Police will develop a information package to sensitize new and current employees who deal with the public to help them interact more effectively with disabled persons.
- The Department of the Secretary of State will continue to provide financial and technical support for a range of advocacy and awareness activities. For example,

guidelines will be developed in collaboration with Treasury Board to promote the positive portrayal of disabled persons in government publications. In addition, a review of the Canada Student Loans Program is under way that will examine provisions pertaining to disabled students.

- The Government will ensure that the voice of disabled Canadians continues to be heard. The creation of the Standing Committee on Status of Disabled Persons establishes a permanent instrument for the involvement of disabled Canadians in the activities of their Parliament. The Government will continue to listen to the concerns of disabled persons through their direct representation on federal advisory committees. It is expected that the Standing Committee will afford an important additional point of consultation.

## **5. Conclusion**

The Government is committed to meeting the challenge of providing equality for disabled Canadians. Substantial efforts have already been made in the last three years. The Government is proceeding with a wide range of further initiatives to ensure improvements in participation, access and awareness.

In the spirit of *Challenge: Putting Our House in Order*, the Report of the Parliamentary Sub-Committee on the Disabled and the Handicapped, the Government is taking a leadership role in addressing Employment Equity for disabled persons. The new three-year numerical targets and the special initiatives, on both a government-wide and departmental level, demonstrate a real commitment to provide new opportunities for Canadians.

The Government's initiatives on Employment Equity and improved services to disabled Canadians will complement the broad range of federal actions aimed at disabled persons throughout Canadian society. In total these initiatives are an important means to meet the Challenge.



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# **Relevons le défi**

**La réponse du gouvernement  
au Comité permanent sur la  
condition des personnes handicapées**

**Canada**

Ce document est disponible en braille et sur cassettes audio.



Government  
of Canada

Gouvernement  
du Canada

# **Relevons le défi**

**La réponse du gouvernement  
au Comité permanent sur la  
condition des personnes handicapées**

**Canada**

## Avant-propos

Depuis que le Premier ministre a annoncé, en décembre 1985, la participation du Canada à la Décennie des personnes handicapées, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre plusieurs mesures importantes pour améliorer les programmes et les services destinés aux Canadiens handicapés.

Le gouvernement a établi un secrétariat permanent chargé d'appuyer les mesures fédérales qui améliorent la qualité de vie tant des enfants que des adultes handicapés. On a, dans un même temps, demandé aux ministères fédéraux de soumettre des plans d'action triennaux comportant des objectifs pour la représentation des personnes handicapées.

Dans son rapport intitulé *Un défi: Commençons chez-nous*, publié le 2 avril 1987, le Sous-comité du Parlement sur les invalides et les handicapés recommandait que le gouvernement raffine ses plans concernant les personnes handicapées. Le Sous-comité recommandait en fait l'établissement de plans englobant un plus grand nombre de personnes handicapées, y compris des mesures touchant la qualité de vie et la mise en place de programmes accordant la priorité aux personnes handicapées.

Les ministères fédéraux ont relevé ce défi: non seulement ont-ils établi de nouveaux objectifs de représentation, mais ils ont aussi mis de l'avant des mesures innovatrices pour rendre le gouvernement plus accessible aux personnes handicapées. Les pages qui suivent présentent les points saillants de ces mesures.

L'engagement renouvelé du gouvernement dans le domaine de l'équité en matière d'emploi est également décrit dans ces pages. À ce titre, le Programme d'équité en matière d'emploi s'est vu accorder des ressources additionnelles. Ces dernières, conjuguées à des améliorations d'ordre administratif, favoriseront la réalisation des objectifs du gouvernement.

Vous êtes fortement invités à prendre connaissance du détail des mesures que le gouvernement a adoptées pour relever le défi.

# **Relevons le défi – La réponse du gouvernement au Comité permanent sur la condition des personnes handicapées**

## **1. Introduction**

Le 10 décembre 1985, le Premier ministre annonçait la participation du Canada à la Décennie des personnes handicapées organisée par l'Organisation des Nations unies, de même qu'une série de principes destinés à permettre aux Canadiens handicapés d'entretenir des rapports justes et équitables avec leur gouvernement national. Ces principes s'inspiraient des efforts déployés par le Comité parlementaire spécial concernant les invalides et les handicapés.

Les principes sont:

### *La participation*

- Les Canadiens handicapés doivent avoir des chances égales de participer pleinement à toutes les activités caractérisant la vie quotidienne de la société canadienne, sur le plan de l'éducation, de l'emploi, de la consommation, des loisirs, des affaires communautaires et nationales.

### *L'accès*

- Il incombe à tous les Canadiens de faire en sorte que les personnes handicapées aient des chances de participation égales aux autres personnes.

### *La sensibilisation*

- Les Canadiens handicapés sont souvent les mieux placés pour s'aider eux-mêmes au moyen de leurs propres organismes de services et de revendications de leurs droits.

Depuis septembre 1984, le gouvernement a pris nombre de mesures à l'appui de ces principes et plusieurs autres sont prévues pour les mois à venir.

Ce document est un résumé de la réponse du gouvernement à la demande du Sous-comité du Parlement sur les invalides et les handicapés, à l'effet d'être informé de ces

mesures et surtout d'être informé de celles prises à l'égard des personnes handicapées dans le cadre du Programme d'équité en matière d'emploi.

## **2. Examen des mesures récentes**

Conformément aux principes énoncés par le Premier ministre, le gouvernement a lancé un ensemble de mesures spécifiques.

### *La participation*

Le gouvernement envisage la participation des Canadiens handicapés à la société comme un objectif qui doit être appuyé par des mesures d'ordre social et économique. À cette fin, il a adopté les mesures suivantes:

- En décembre 1985, les fonds alloués au Programme de recrutement des personnes handicapées ont été quintuplés de manière à atteindre 3,2 millions de dollars par année. Ce programme fournit des subventions à des organismes formés de Canadiens handicapés. Des fonds sont également accordés à des groupes qui tentent d'assurer la participation égale des personnes handicapées dans des domaines tels l'enseignement postsecondaire, le logement, le tourisme et l'agriculture.
- Le gouvernement a mis en oeuvre au sein de la fonction publique un programme détaillé d'équité en matière d'emploi axé sur les résultats. En vertu de ce programme, les ministères sont tenus d'établir des objectifs quantitatifs pour les personnes handicapées à leur emploi et d'éliminer les obstacles à l'emploi auxquels elles sont confrontées. En 1987, le gouvernement a raffermi ses exigences en ce qui concerne l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique en obligeant les ministères à fixer des objectifs quantitatifs pour chaque groupe professionnel ainsi qu'un objectif distinct pour la catégorie de la gestion.
- En juin 1986, le Parlement a adopté des mesures législatives concernant l'équité en matière d'emploi afin de favoriser l'emploi des personnes handicapées dans les organismes du secteur privé réglementés par le gouvernement fédéral et dans les sociétés d'État. Les sociétés d'État furent invitées à épauler le gouvernement et à jouer un rôle de chef de file. En conséquence, les sociétés d'État, en plus de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, doivent

soumettre annuellement un plan d'action détaillé à l'approbation des ministres du Conseil du Trésor à partir du 1er juin 1987 – un an plus tôt que ne l'exige la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

- En 1986, une politique sur l'équité en matière d'emploi a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et diffusée aux sociétés d'État. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a ensuite élaboré un programme exhaustif de soutien et l'a présenté aux sociétés d'État. Ce programme comprenait l'établissement d'un réseau d'information pour les sociétés d'État qui se rencontrent à chaque trimestre pour discuter des questions d'équité en matière d'emploi. Il incluait également l'élaboration de programmes complets de formation sur les aspects clés du Programme d'équité, lesquels ont été dispensés aux sociétés d'État par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Le Programme de contrats fédéraux a été créé afin de promouvoir l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises privées désireuses de faire affaire avec le gouvernement du Canada. Les entreprises qui cherchent à obtenir des contrats du gouvernement pour la production de biens ou de services d'une valeur de 200 000 \$ ou plus doivent certifier qu'elles mettront en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Cet engagement est sujet à vérification par le gouvernement.
- La définition du mot «invalidité» a été élargie aux fins de l'impôt sur le revenu, afin d'inclure les personnes atteintes de déficience intellectuelle ou psychiatrique. Grâce à cette nouvelle définition, 250 000 Canadiens handicapés ont maintenant droit à une déduction d'impôt, soit 120 000 de plus qu'auparavant. La valeur de cette déduction a également été portée à 2 860 \$ par année.
- Le Code Canadien du travail a été amendé en 1985 pour interdire la pratique discriminatoire consistant à rémunérer les personnes handicapées à un taux inférieur au salaire minimum.
- En août 1986, le Conseil du Trésor a demandé à tous ses ministères et organismes d'améliorer l'accessibilité des services aux personnes ayant des déficiences auditives ou de la parole. À ce titre, des appareils de télécommunications pour les malentendants ont été installés à chaque source importante d'information publique.

- Le Programme d'accès pour les personnes handicapées, destiné à l'origine à assurer des possibilités de formation en cours d'emploi à la fonction publique pour les personnes souffrant de handicaps physiques, a été élargi en 1986 aux personnes ayant une déficience intellectuelle ou psychiatrique ou des difficultés d'apprentissage.

### *L'accès*

Le gouvernement s'est également fixé comme objectif d'améliorer l'accessibilité directe des services des ministères et organismes fédéraux aux Canadiens souffrant de handicaps. Plusieurs mesures ont été mises en oeuvre en ce sens.

- Le gouvernement a élargi le Programme de contestation judiciaire, qui est maintenant administré par le Conseil canadien sur le développement social, pour couvrir tous les cas de contestation des lois fédérales qui sont considérées comme entrant en conflit avec les dispositions concernant l'égalité de la Charte des droits et libertés.
- Des mécanismes officiels de consultation ont été mis en place par:
  - le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui tient des consultations suivies avec un comité consultatif de personnes handicapées chargé de conseiller le président du Conseil du Trésor sur toutes les questions liées à l'emploi des personnes handicapées;
  - Statistique Canada afin de déterminer les besoins des organisations de personnes handicapées en matière de données sur la santé et les restrictions quant à l'activité physique, ayant fait l'objet d'une enquête importante en 1986-1987;
  - le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin d'orienter la révision fédérale, provinciale et territoriale du Régime d'assistance publique du Canada et de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides; et
  - le Secrétariat d'État afin d'élaborer de meilleures normes à l'égard des services d'interprétation du gouvernement en langage gestuel.
- Le Secrétariat à la condition des personnes handicapées a été créé afin d'aider les ministères et organismes à mettre sur pied des mesures visant à améliorer la situation des personnes handicapées sur le plan social et économique.

- Le gouvernement a financé la création du Système d'information pour les personnes handicapées du Canada, au coût de 720 000 \$ répartis sur deux années et demie, au Centre Walter Dinsdale de l'Université de Calgary. Il s'agit d'un réseau national d'information automatisé reliant les personnes handicapées, les fournisseurs de services et d'autres Canadiens intéressés. La communication directe entre personnes handicapées de renseignements sur des événements actuels est un important processus que le gouvernement appuie depuis ses débuts.

### *La sensibilisation*

Les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public sont essentielles à la création d'un climat qui favorise l'évolution sociale et économique. En revendiquant le droit d'être intégrées aux éléments fondamentaux de la vie canadienne, les personnes handicapées ont fait ressortir la nécessité de prendre des mesures concertées. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a adopté les mesures suivantes:

- En 1986, le gouvernement a commandé un recensement exhaustif des Canadiens handicapés, au coût de 6,4 millions de dollars répartis sur une période de trois ans. Les renseignements détaillés qui seront rendus publics au printemps de 1988 aideront les organismes de personnes handicapées à mieux faire connaître la portée et la nature de leurs préoccupations. Ces données faciliteront également la planification dans les secteurs public et privé.
- Le gouvernement fournit une aide technique en vue de l'établissement, à compter de mai 1988, d'une Semaine nationale de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées. Les organismes de personnes handicapées, les organismes de réadaptation, les syndicats, les milieux d'affaires et le gouvernement y participeront activement. Les collectivités canadiennes seront appelées à relever, tous les ans, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à se fixer, pour l'année à venir, des objectifs pour répondre aux besoins observés dans le milieu.
- Le gouvernement fait des démarches auprès d'organisations cadres formées d'employeurs du secteur privé, telles que la Chambre de commerce du Canada et l'Association des manufacturiers canadiens, afin de les

sensibiliser davantage aux problèmes des personnes handicapées comme l'absence d'installations adéquates dans le milieu de travail.

### 3. Équité en matière d'emploi

Au cours des prochains mois, le gouvernement s'appuiera sur ses programmes afin d'augmenter la participation, l'accès et la sensibilisation. Le succès obtenu jusqu'à présent est redevable aux mesures décrites ci-haut.

Diverses nouvelles mesures viendront s'ajouter aux précédentes dans la recherche d'égalité pour les personnes handicapées. Dans un premier temps, on favorisera l'accroissement du nombre des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le gouvernement joue un rôle de premier plan en encourageant de nouvelles possibilités d'emploi pour les personnes handicapées dans toutes les activités économiques, en fixant des objectifs quantitatifs et en mettant en oeuvre des mesures spéciales d'aide à l'emploi dans la fonction publique. Ces objectifs et les mesures spéciales mises en place pour permettre de les réaliser, en plus d'offrir des occasions intéressantes aux Canadiens handicapés dans le secteur public, montrent au secteur privé et aux autres niveaux de gouvernement ce qui peut être fait.

#### *Objectifs d'emploi*

Le gouvernement s'est fixé un nouvel objectif triennal de 6 900 employés handicapés, à réaliser d'ici le 31 mars 1991. Cela constitue une augmentation de 40 % par rapport à l'objectif déjà fixé pour le 31 mars 1988.

- Tel que l'indique le tableau suivant, le nouvel objectif triennal vise à porter la représentation des personnes handicapées à 3,3 % de la main-d'oeuvre de la fonction publique d'ici 1991, c'est-à-dire une augmentation de 2 757 personnes handicapées. (Les données portent sur tous les employés nommés pour une période déterminée et non déterminée en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (LRTFP)*, Partie I, Annexe I, et sont fondées sur une déclaration volontaire d'identité.)
- On vise une augmentation de la représentation des personnes handicapées dans toutes les catégories professionnelles. Il convient de noter l'augmentation prévue

de 90 % des personnes handicapées dans la catégorie de la gestion et dans la catégorie scientifique et professionnelle, de même que l'augmentation prévue dans les métiers non traditionnels des catégories techniques et de l'exploitation.

**Représentation des personnes handicapées  
dans les ministères et organismes  
Partie I, Annexe 1 de la LRFP**

Catégorie professionnelle	Représentation au 31 mars 1987		Plan d'action 1985 à 1988 Objectifs pour le 31 mars 1988		Plan d'action 1988 à 1991 Objectifs pour le 31 mars 1991	
	Personnes handicapées nombre	%	Personnes <sup>1</sup> handicapées nombre	%	Personnes handicapées nombre	%
Gestion	62	1,4			99	2,3
Scientifique et professionnelle	250	1,1			497	2,3
Administration et service extérieur	1 057	1,9			1 714	3,1
Technique	383	1,5			680	2,6
Soutien administratif	1 607	2,5			2 461	3,7
Exploitation	627	1,6			839	2,1
<b>Total</b>	<b>*4 150</b>	<b>1,9</b>	<b>4 984</b>	<b>2,1</b>	<b>*6 907</b>	<b>3,3</b>

\* Les données par catégorie professionnelle diffèrent du total, certains ministères n'ayant pu fournir une ventilation par catégorie professionnelle.

<sup>1</sup> Le plan d'action 1985-1988 ne prévoyait pas la ventilation par catégorie d'emploi.

*Plans d'action des ministères*

Pour s'assurer que les ministères et organismes fédéraux prennent des mesures concrètes pour réaliser leurs objectifs, le gouvernement leur a demandé de préparer un plan détaillé de 1988 à 1991.

Ces plans d'action décrivent les mesures concrètes qu'on mettra en oeuvre pour améliorer les possibilités d'emploi des Canadiens handicapés.

Les points saillants des plans d'action figurent ci-dessous.

- De nombreux ministères ont indiqué, dans la mise à jour de leur plan d'action, que leurs installations seront accessibles aux personnes handicapées d'ici mars 1991. Par exemple, Travaux Publics Canada a réaménagé 95% des installations qu'il gère pour le compte du gouvernement fédéral et s'attend à ce que son programme de réaménagement en vue de rendre tous ces lieux accessibles soit complété d'ici la fin de l'année financière 1988-1989. Après cela, le ministère continuera ses travaux de réaménagement en fonction des besoins des personnes handicapées employées, ou au fur et à mesure que de nouveaux lieux sont acquis et nécessitent d'être réaménagés.
- Les ministères élaborent des trousseaux de renseignements renfermant des données susceptibles de sensibiliser les employés travaillant avec le public, les surveillants et les collègues d'employés handicapés aux besoins de ces personnes.
- Les mesures prises par les ministères auront pour effet qu'en 1991, les avis de concours comprendront le numéro d'un appareil de télécommunication pour malentendants (ATME); une liste des renseignements disponibles sur cassette; et, le cas échéant, l'inscription «Ce lieu de travail est accessible en fauteuil roulant».
- En ce qui concerne la formation et le perfectionnement, l'interprétation gestuelle est fournie dans les cours internes des ministères, au besoin; les documents distribués seront offerts sous d'autres formes (c.-à-d. les cassettes audio, le braille, les gros imprimés, etc.) pour les participants handicapés visuels.
- Un certain nombre de ministères, tel Santé et Bien-être social Canada, ont suivi l'exemple du Conseil du Trésor et ont établi leurs propres comités consultatifs; ceux-ci travaillent activement à la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi.
- Le Conseil du Trésor diffusera, dans les prochains mois, une nouvelle directive sur les aides techniques, les services et les soins auxiliaires pour les personnes handicapées. Cette politique comportera de nouvelles mesures pour les personnes sérieusement handicapées ayant besoin de ces services spéciaux au travail (c.-à-d. le manger, le boire, les soins personnels, etc.) et augmentera la disponibilité d'aides techniques. Cela augmentera les possibilités d'emploi des personnes handicapées ayant besoin de services spéciaux.

*Nouvelles orientations pour le Programme d'équité en matière d'emploi dans la fonction publique*

- Les ministères qui veulent employer des membres d'un des quatre groupes cibles de l'Équité en matière d'emploi peuvent profiter de programmes spéciaux d'encouragement à l'embauche de personnes handicapées, établis en vertu du Programme d'équité en matière d'emploi.

En ce qui concerne les personnes handicapées, le gouvernement mettra à la disposition des ministères et organismes 400 années-personnes au cours des cinq prochaines années, à un coût de 15 millions de dollars, en guise d'encouragement à leur embauche. Le Programme d'accès offre aux ministères des années-personnes et les fonds salariaux correspondants pour la formation de personnes handicapées. Vu que cette formation a pour but de les préparer à un emploi permanent, elle s'avère un excellent moyen pour les ministères d'augmenter la représentation des personnes handicapées. Advenant qu'un poste permanent ne soit pas disponible, le ministère doit, au moins, fournir des ressources égales à celles obtenues du Programme d'accès, tout en continuant ses efforts pour nommer la personne handicapée pour une période indéterminée. Cette mesure vise à appuyer les participants pendant une année entière plutôt que la période actuelle de six mois, cette dernière contrainte ayant été perçue comme un obstacle majeur à l'efficacité du programme.

De plus, des ministères comme Santé et Bien-être social et le ministère des Communications ajoutent à cette mesure en établissant leur propre base de ressources.

- Des fonds ont été débloqués par le gouvernement pour presque tripler la dimension de la banque centrale d'aides techniques administrée par la Commission de la Fonction publique. Ces ressources, 400 000 \$ pour une période de cinq années, seront utilisées pour faire en sorte que le matériel tel que les ordinateurs à commande vocale, les imprimantes de braille, les loupes, etc., soient disponibles dans toutes les régions du pays, dans de brefs délais. Les services de la banque seront également élargis pour que les aides techniques soient offerts à tous les employés handicapés nommés pour une période déterminée, et non seulement à ceux en affectation de formation en vertu du Programme d'accès pour les personnes handicapées.

- Les ministères engagent leurs propres ressources pour l'achat d'aides techniques et de services essentiels destinés à favoriser l'embauche, la formation et la promotion des personnes handicapées. Un certain nombre de ministères tiennent un registre central des aides techniques leur appartenant afin d'en assurer la plus grande utilisation possible.
- Quarante-deux années-personnes supplémentaires, à un coût de 2 millions de dollars, seront fournies aux bureaux régionaux de la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq prochaines années, pour accroître les services d'orientation existants offerts aux personnes handicapées dans l'ensemble du pays. Les programmes régionaux offerts par la Commission de la Fonction publique comprennent le recrutement, l'orientation, le placement et la présentation des candidats.

#### **4. Faits saillants des mesures destinées aux Canadiens handicapés**

En plus des mesures concernant l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique, le gouvernement poursuivra son engagement de faciliter la participation, d'améliorer l'accès et d'accroître la sensibilisation à l'égard des personnes handicapées dans la société canadienne. Le résumé qui suit donne un aperçu des mesures que le gouvernement entend mettre en oeuvre.

##### *La participation*

- Le ministère des Transports annoncera des normes d'accessibilité, sous forme de règlements, qui tiendront compte des besoins des personnes handicapées qui utilisent les moyens de transports aériens, maritimes, ferroviaires ou autres relevant du gouvernement fédéral.
- Santé et Bien-être social Canada et le Secrétariat d'État collaboreront à l'élaboration de lignes directrices pour le financement de centres de vie autonome au Canada. Cette mesure constituera une première étape en vue d'une approche coordonnée visant à faciliter la mise en oeuvre de philosophies et de programmes de vie autonome, lorsqu'il y aura lieu.
- Le ministre des Finances a proposé, dans le Livre blanc sur la réforme fiscale, de convertir la déduction pour «invalidité» en un crédit d'impôt. Comme la déduction, le crédit sera transférable au conjoint ou à un parent.

Pour 1988, le crédit d'impôt de 550 \$ représenterait une augmentation de la déduction de 2 920 \$ à 3 235 \$, au taux d'impôt de 17 %. En offrant un avantage uniforme à tous les Canadiens handicapés, le crédit répond aux préoccupations soulevées par les organismes représentant les personnes handicapées voulant que la nature dégressive de la déduction favorise les particuliers à revenu élevé.

- Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants qui est présentement mis en oeuvre permettra aux anciens combattants de demeurer indépendants et de rester dans leur collectivité en leur offrant un soutien financier et autre. Le programme vise à réduire les mesures prématurées et inadéquates de placement en établissement. Les Affaires des anciens combattants et la Société canadienne d'hypothèques et de logement élaborent des propositions visant la prestation de logements accessibles pour les anciens combattants âgés et handicapés.
- Les Centres d'emploi du Canada fourniront des aides techniques adéquates (matériel de communication à infra-rouge, agrandisseurs d'images, lecteurs et magnétophones de cassettes audio, etc.) et des services de lecteurs à l'intention des Canadiens handicapés qui souhaitent utiliser les services d'auto-assistance d'Emploi et Immigration. La Commission de l'Emploi et de l'Immigration élabore une politique en vue d'assurer l'accès par télécommunication à ses services aux personnes souffrant de déficiences auditives ou de la parole.

#### *L'accès*

- Le gouvernement a présenté un texte législatif en vue d'éliminer les restrictions existantes quant au droit de vote des personnes ayant une déficience intellectuelle. Le projet de loi C-79 permettra également de veiller à ce que les handicapés physiques aient un accès amélioré aux bureaux de vote. On assurera, dans chaque circonscription, un nombre minimal d'isoloirs accessibles aux personnes handicapées.
- Conformément à l'orientation présentée dans le document *La Santé pour tous*, le ministère de la Santé et du Bien-être social assurera la participation des personnes handicapées aux processus de consultation liés à l'élaboration de politiques et à la recherche.

- Le ministère de la Justice produira et distribuera des dossiers d'information juridiques qui fourniront aux personnes handicapées des renseignements sur le système judiciaire. Les personnes handicapées en établissement recevront également ces renseignements. De plus, on entreprendra d'informer le public sur les besoins des personnes handicapées face au système judiciaire.
- En juillet 1985, le Secrétariat du Conseil du Trésor a publié une directive voulant que toutes les installations fédérales répondent à la Norme d'aménagement pour accès facile établie par le ministère des Travaux publics (coût estimatif de 110 millions de dollars sur une période de 10 ans). Afin d'améliorer cette norme, le ministère des Travaux publics fournit des fonds à l'Association canadienne de normalisation pour qu'elle en élabore une nouvelle, en collaboration avec les Canadiens handicapés. L'Association doit présenter des recommandations au gouvernement en 1988 sur les révisions à apporter.

#### *La sensibilisation*

- Consommation et Corporations Canada fournira des renseignements sur les produits dangereux aux consommateurs handicapés en se servant d'expositions et de films narratifs pour compléter les documents imprimés.
- Le ministère des Affaires extérieures appuiera l'orientation du Canada en matière de droits des personnes handicapées, auprès des Nations unies et d'autres forums internationaux. De plus, une base de données améliorée résultera de l'exigence du ministère que ses ambassades recueillent et tiennent des renseignements intéressant particulièrement les personnes handicapées.
- La Bibliothèque nationale mettra à jour son *Manuel des services de bibliothèque pour les Canadiens handicapés*. Elle a également produit *Accès raisonnable*, un guide pour aider les ministères fédéraux à diffuser des publications accessibles aux handicapés visuels.
- La Gendarmerie royale du Canada élaborera un dossier de sensibilisation pour les employés nouveaux et actuels qui travaillent avec le public afin de les aider à communiquer plus efficacement avec les personnes handicapées.
- Le Secrétariat d'État continuera à fournir un soutien financier et technique pour une gamme d'activités reliées à la représentation des Canadiens handicapés et à

la sensibilisation à leur égard. Des lignes directrices seront élaborées, en collaboration avec le Conseil du Trésor, pour promouvoir la représentation positive des personnes handicapées dans les publications du gouvernement. En plus, dans le cadre de l'examen du Programme canadien de prêts aux étudiants, actuellement en cours, on examinera les dispositions se rapportant aux étudiants handicapés.

- Le gouvernement s'assurera que la voix des Canadiens handicapés continue d'être entendue. La création du Comité permanent sur la condition des personnes handicapées constitue un instrument permanent pour la participation des Canadiens handicapés aux activités de leur Parlement. Le gouvernement continuera de prêter l'oreille aux préoccupations des personnes handicapées grâce à leur représentation directe sur les comités consultatifs. On s'attend à ce que le Comité permanent constitue un autre point important de consultation.

## **5. Conclusion**

Le gouvernement est prêt à relever le défi de l'égalité pour les Canadiens handicapés. Des efforts importants ont été faits au cours des trois dernières années. Le gouvernement les poursuit en introduisant une gamme de nouvelles mesures dans les domaines de la participation, de l'accès et de la sensibilisation.

Selon l'esprit de *Un défi: Commençons chez-nous*, le rapport du sous-comité du Parlement sur les invalides et les handicapés, le gouvernement assume un rôle de premier plan dans le domaine de l'équité en matière d'emploi pour les personnes handicapées. Les nouveaux objectifs triennaux et les mesures spéciales, tant au niveau de la fonction publique que de chaque ministère particulier, démontrent un engagement sincère à offrir de nouvelles possibilités aux Canadiens.

Les mesures prises dans les domaines de l'équité en matière d'emploi et des services améliorés aux Canadiens handicapés vont appuyer la gamme d'activités fédérales destinées aux personnes handicapées dans la société canadienne. Prises ensemble, ces mesures sont des moyens importants consacrés à relever le défi.